CENTRAL ELECTRICITY BOARD

COMMUNIQUÉ

Factures d'électricité pendant le confinement

Le CEB tient à informer ses abonnés que le relevé des compteurs sur le terrain (*Meter Reading*) est suspendu en raison du confinement national. Par conséquent, les factures d'électricité, qui devaient être remises à nos clients pendant cette période, seront délivrées lors du prochain relevé des compteurs.

Par ailleurs, les factures relatives à la période de confinement seront, d'une manière générale, basées sur la consommation du mois précédent. Le CEB fera les ajustements nécessaires en fonction des relevés réels des compteurs lorsque la situation reviendra à la normale. Pour les compteurs qui peuvent être lus à distance, les factures seront calculées sur la base des données actuelles recueillies.

Pour rappel, les clients peuvent accéder à leur compte et effectuer leur paiement via l'application mobile MoKouran ou le CEB Customer Portal. Pour les clients qui ont choisi le système « *Direct Debit* », les réclamations seront envoyées à leur banque respective pour être réglées selon le calendrier habituel.

Veuillez noter qu'en cas de paiement tardif, pendant la période de confinement, aucune pénalité ne sera appliquée.

Le CEB vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

La Direction
12 mars 2021